

Interpellation présentée par le député:

M. Olivier Jornot

Date de dépôt : 21 février 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Quelle sécurité pour les Genevois après la fin de la mission « AMBA CENTRO » ?

Depuis plusieurs années, l'armée a reçu des Chambres fédérales la mission d'exécuter des engagements en faveur des autorités civiles pour la protection des représentations étrangères (mission « AMBA CENTRO »). L'arrêté fédéral du 5 octobre 2004 permettait d'engager jusqu'à 800 militaires pour les tâches de protection des ambassades.

Dans les faits, ces dernières années, entre 450 et 600 militaires ont en moyenne été engagés pour les missions de protection. En mars 2007, par exemple, 286 militaires étaient engagés à Genève, 238 à Berne et 21 à Zurich.

Par lettre adressée au Conseil fédéral le 26 avril 2006, les responsables politiques des cantons de Genève, Berne et Zurich ont demandé que la protection des représentations étrangères soit, par étapes, entièrement confiée aux forces de police.

Le 30 mai 2007, le Conseil fédéral a déposé un message concernant les arrêtés fédéraux sur les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles pour la protection des représentations étrangères, le renforcement du Corps des gardes-frontière et les mesures de sécurité du trafic aérien (FF 2007 4643). Ce message prévoit le désengagement progressif de l'armée pendant une phase transitoire 2008-2009. L'effectif pour l'engagement en service d'appui « AMBA CENTRO » sera immédiatement réduit à 600 militaires au maximum, puis dès 2010, limité à 125 spécialistes de la sécurité militaire au maximum.

Dès lors que la menace n'a pas diminué et que les obligations internationales de la Suisse n'ont pas changé, les militaires devront être remplacés par des policiers. Le message du Conseil fédéral le dit explicitement : « *Les Corps de police du canton de Genève et de la Ville de Berne engageront des forces spécialement formées pour protéger les ambassades* » (FF 2007 4663).

L'arrêté fédéral concernant l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles pour la protection des représentations étrangères a été adopté le 27 septembre 2007 par le Conseil national et le 19 décembre 2007 par le Conseil des Etats. Le train est donc lancé, et avec lui un défi sécuritaire majeur pour les autorités cantonales, en particulier genevoises. Ces dernières l'ont apparemment bien cherché, puisqu'elles se sont jointes à la demande tendant à la substitution de l'armée par la police : tel n'est aujourd'hui plus la question. **La question, c'est : « Quel est le déficit de sécurité supplémentaire que les Genevois devront assumer dès 2010 ? ».**

L'équation est simple. Pour remplacer l'armée, il faudra mettre à disposition un nombre important de policiers. Même en se limitant à un calcul très conservateur, on voit mal comment près de 300 militaires pourraient être remplacés par moins de 120 gendarmes ou membres de la PSI, compte tenu des périodes de repos et des vacances. Or, on connaît les difficultés considérables de recrutement auxquelles la Police genevoise est confrontée. L'effectif légal de la gendarmerie et de la PSI est loin d'être atteint. Lors de la dernière promotion bisannuelle de la gendarmerie, 20 nouveaux gendarmes seulement ont prêté serment, et les arrivées comblent à peine les départs".

Dans ces conditions, une évidence s'impose : si des mesures drastiques et créatives ne sont pas prises dès maintenant pour accompagner le retrait progressif de l'armée, 2010 coïncidera pour les Genevois avec une baisse considérable de la sécurité publique, puisqu'une part importante de l'effectif de la gendarmerie devra être soustraite à des tâches quotidiennes de sécurité au profit de la surveillance des ambassades. Quand on connaît le sous-effectif chronique de la gendarmerie, notamment la nuit, une telle perspective fait froid dans le dos.

Le département des institutions, jusqu'à présent, n'a pas indiqué comment il entendait résoudre cette question. Il est temps qu'il le fasse, et que les Genevois sachent de quelle manière leur sécurité sera assurée en 2010.

Le Conseil d'Etat est invité à indiquer de manière détaillée quelles mesures ont d'ores et déjà prises, et quelles mesures vont être prises, pour permettre au canton de Genève de remplir ses obligations en matière de protection des représentations étrangères sans porter atteinte à la sécurité des Genevois.